

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 NOVEMBRE 2016**

L'An deux mille seize, le vingt neuf novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le 21 octobre 2016.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 32

Des questions n° 1 à 3 (pour les 1^{er} et 2^{ème} votes)

Présents : 27 Absents ayant donné Pouvoirs : 4 Absent : 1

Des questions n° 3 (à partir du 3^{ème} vote) à 7

Présents : 28 Absents ayant donné Pouvoirs : 3 Absent : 1

A partir de la question n° 8 à la question n° 34

Présents : 29 Absents ayant donné Pouvoirs : 2 Absent : 1

PRESENTS : M. Bernard DEBAECKER, Maire,

M. BAILLEUL, Mme CHARMET, M. ARNOUITS, Mme REYNAERT, M. PERLEIN, Mme AZEVEDO, M. LESAGE, Mme TRYHOEN, M. BURGHELLE, Mme BEURAERT,

Adjoints,

M. GANTOIS, Mme DAUCHEZ, M. MECHENTEL, Mme CARPENTIER,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, M. LANCERY, Mme VANDENBROUCKE, M. DEWYNTER, Mme SCHRICKE, Mme VEITTORREZ, M. LABITTE, M. DECOOPMAN (Arrivé à 19h50 pour le troisième vote de la question 3), Mme LARRIDON (Arrivée à 21h15 à la question 8), Mme MACOU, M. BELLEVAL, M. BRAHIMI, Mme CAFFIERS,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LARRIDON	qui a donné pouvoir	à M. Brahimi
M. HERLEN	qui a donné pouvoir	à Mme Caffiers
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir	à Mme Brisbart
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir	à M. Labitte

ABSENTS :

M. CONTREMOULINS,

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Valentin BELLEVAL

Monsieur le Maire désigne Monsieur Valentin BELLEVAL comme secrétaire de séance.

Après l'appel, Monsieur le Maire fait part du décès du Beau-Père de Mme Odile Schricke, Monsieur Jacques SCHRICKE, décédé le 26 octobre dernier. Il adresse toutes ses condoléances à Mme SCHRICKE et à ses proches.

Comme convenu, le procès verbal du 11 octobre 2016 sera à approuver lors du prochain conseil municipal.

M. Gaël Duhamel prend la parole pour exprimer son souhait de ne plus faire partie du groupe dit majoritaire.

Monsieur le Maire aborde ensuite les questions inscrites à l'Ordre du Jour :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

1. - A PROCEDE A L'ELECTION d'un membre du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Madame Marie-Christine INGELAERE. La candidature de Mme Florence BRISBART était proposée. Les résultats sont les suivants :

Mme Brisbart : 26 voix

M Brahimi : 1 voix

Vote « Blanc » : 4 voix

Mme Brisbart est Membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après interventions de Mme Schricke, M. le Maire.

2. - A PROCEDE A LA DESIGNATION de deux membres parmi les candidatures de M. Noël DEWYNTER, de Mme Lisbeth CARPENTIER et de Mme Pascale LARRIDON en qualité de membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre d'Animation du Rocher et de la rue de Calais.

1^{er} vote : M. DEWYNTER/Mme LARRIDON

Les résultats sont les suivants :

M Dewynter : 16 voix

Mme Larridon : 9 voix

Vote « Blanc » : 6 voix

2^{ème} vote : Mme CARPENTIER/Mme LARRIDON

Les résultats sont les suivants :

Mme Carpentier : 19 voix

Mme Larridon : 6 voix

Vote « Blanc » : 6 voix

Mme Carpentier et M. Dewynter sont Membres au sein du Conseil d'Administration du Centre d'Animation du Rocher et de la rue de Calais.

3. – A PROCÈDE A LA DESIGNATION de deux Membres de Droit au sein du Conseil d'Administration du Centre Socio-Educatif, les candidatures de Mme Béatrice CHARMET et de M. Fabrice PERLEIN étaient proposées. Le Conseil Municipal a procédé également à la désignation de deux Membres Hors Conseil au sein du Conseil d'Administration du Centre Socio-Educatif, les candidatures de Mme Marie-Angele ARNOUITS et de M. Johan DEVULDER étaient proposées.

M. Labitte n'a pas pris part aux quatre votes

Membres de droit :

1^{er} vote : M. PERLEIN

Les résultats sont les suivants :

M. Perlein : 14 voix

Vote « Blanc » : 15 voix

Contre : 1 voix

2^{ème} vote : Mme CHARMET

Les résultats sont les suivants :

Mme Charmet : 17 voix

Vote « Blanc » : 11 voix

Contre : 2 voix

Membres Hors Conseil :

3^{ème} vote : Mme ARNOUITS

Les résultats sont les suivants :

Mme Arnouts : 18 voix

Vote « Blanc » : 11 voix

Contre : 1 voix

4^{ème} vote : M. DEVULDER

Les résultats sont les suivants :

M. Devulder : 16 voix

Vote « Blanc » : 14 voix

Mme Béatrice CHARMET et M. Fabrice PERLEIN sont Membres de Droit et Mme Marie-Angele ARNOUITS et M. Johan DEVULDER sont Membres Hors Conseil, au sein du Conseil d'Administration du Centre Socio-Educatif, après interventions de M. Brahim, M. le Maire.

4. – A ACCEPTE A LA MAJORITE (24 voix pour et 7 voix contre) le versement, par la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, d'un fonds de concours pour le fonctionnement de la piscine d'un montant de 233 400 € maximum, selon les modalités suivantes : le fonds de concours sera ajusté, le cas échéant, après la transmission par la commune d'Hazebrouck du Compte Administratif 2016 de la piscine municipale, le versement du fonds de concours en 2 temps : 80% en octobre 2016 et 20% à la transmission par la commune d'Hazebrouck du Compte Administratif 2016 de la piscine municipale, **après interventions de M. Brahim, M. le Maire, M. Perlein, M. Gantois.**

5. – A APPROUVE A L'UNANIMITE (31 voix pour) le périmètre et les statuts du nouveau syndicat mixte issu de la fusion entre le Syndicat Mixte Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN) et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents, **après interventions de M. Gantois, M. le Maire.**

6. – A PROCÈDE A L'ELECTION de deux délégués au Collège Electoral du Bassin de la Bourre parmi les candidatures suivantes : Mme Isabelle BEURAERT, M. Philippe GANTOIS et M. Pascal DECOOPMAN. Le Conseil Municipal a procédé également à l'élection de deux délégués au sein de la Commission du Bassin de la

Bourre parmi les candidatures suivantes : Mme Isabelle BEURAERT, M. Philippe GANTOIS et M. Pascal DECOOPMAN.

Collège électoral du Bassin de la Bourre

1^{er} vote : M. GANTOIS/M. DECOOPMAN

Les résultats sont les suivants :

M. Gantois : 14 voix

M. Decoopman : 8 voix

Vote « Blanc » : 9 voix

2^{ème} vote : Mme BEURAERT

Les résultats sont les suivants :

Mme Beuraert : 17 voix

Vote « Blanc » : 12 voix

Contre : 2 voix

Mme Beuraert et M. Gantois sont élus Délégués au sein du Collège Electoral du Bassin de la Bourre.

Commission au Bassin de la Bourre

1^{er} vote : M. GANTOIS/M. DECOOPMAN

Les résultats sont les suivants :

M. Gantois : 14 voix

M. Decoopman : 8 voix

Vote « Blanc » : 9 voix

2^{ème} vote : Mme BEURAERT

Les résultats sont les suivants :

Mme Beuraert : 17 voix

Vote « Blanc » : 13 voix

Contre : 1 voix

Mme Beuraert et M. Gantois sont élus Délégués au sein de la Commission du Bassin de la Bourre, après interventions de M. Decoopman, M. le Maire, Mme Beuraert, M. Gantois, M. Labitte, M. Gaël Duhamel, Mme Macou, M. Perlein.

7. – A APPROUVE A L'UNANIMITE (31 voix pour) la signature d'une convention avec le SMICTOM des Flandres pour l'accès à la plateforme de déchets verts de Strazeele, après interventions de Mme Beuraert, M. le Maire, M. Bailleul.

8. – A ACCEPTE A LA MAJORITE (16 voix pour, 1 voix contre et 14 abstentions), après avis du Comité Technique réuni le 14 novembre 2016 et après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement réuni le 23 novembre 2016, la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au profit des agents territoriaux, après interventions de M. Belleval, M. le Maire, M. Perlein, Mme Houbert, M. Brahimi, M. Gantois, M. Labitte, Mme Macou, M. Ducroquet, Mme Veit-Torrez, Mme Caffiers, M. Bailleul.

9. – A EMIS UN AVIS DEFAVORABLE A LA MAJORITE (30 voix pour et 1 voix contre) sur la demande de désaffiliation du SDIS du Nord au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, après interventions de Mme Schricke, M. le Maire, M. Belleval, M. Bailleul.

10. – A AUTORISE A LA MAJORITE (21 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention, M. Belleval n'ayant pas pris part au vote) la cession par

l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais au profit de CFA NORD-EST, ou de toute société s'y substituant, d'une partie à détacher de la parcelle cadastrée section CT numéro 469 sur la commune d'Hazebrouck dans le cadre de l'opération dénommée « Hazebrouck – Pôle Gare », après interventions de M. le Maire, M. Gantois, Mme Beuraert, M. Labitte, M. Belleval, M. Gaël Duhamel, Mme Macou, M. Perlein.

11. – A AUTORISE A L'UNANIMITE (31 voix pour) le déclassement de la parcelle section CA numéro 239, représentant une superficie de 383 m² du domaine public et son intégration dans le domaine privé communal.

12. – A AUTORISE A L'UNANIMITE (31 voix pour) la vente de la parcelle CA n° 239, d'une contenance cadastrale d'environ 383 m² au profit de Monsieur BLONDEZ et Madame FERRANT, pour un montant de 570 € hors taxes et hors frais annexes qui seront à la charge de l'acquéreur.

13. – A AUTORISE A L'UNANIMITE (28 voix pour et 2 abstentions, Mme Veit-Torrez n'ayant pas pris part au vote) la dénomination de la voirie centrale desservant la nouvelle zone commerciale de la Creule : Avenue Jean-Marie JACOB, après interventions de M. Labitte, Mme Veit-Torrez.

14. – A APPROUVE A L'UNANIMITE (31 voix pour) la modification du montant de la subvention au Centre André Malraux rapporté à 5000€ au lieu de 8000€ comme délibéré au Conseil Municipal du 31 mars 2016 pour un appel à projets.

15. – A AUTORISE A LA MAJORITE (30 voix pour et 1 voix contre) la signature d'une convention d'objectifs et de financement entre la Ville d'Hazebrouck et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord pour la mise en place du dispositif de lutte contre l'indécence des logements, Subvention de fonctionnement sur fonds locaux, après interventions de Mme Schricke, M. Bailleul, Mme Bodele, M. Belleval, M. Mechentel.

16. – A APPROUVE A L'UNANIMITE (31 voix pour) la convention entre la Ville et l'Union des Groupements d'Achats Publics, mise à disposition d'un marché subséquent sur le fondement de l'accord-cadre ayant pour objet la fourniture de services de communications mobiles et prestations annexes.

17. – A APPROUVE A LA MAJORITE (28 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions) l'aménagement du Jardin des Enfants et l'autorisation de Programme/Crédits de paiement, Autorisation de Programme : 233 000 € TTC, Crédits de paiement : 2016 : 18 000 € TTC et 2017 : 215 000 € TTC, après interventions de M. Gaël Duhamel, M. le Maire.

18. – A ACCEPTE A L'UNANIMITE (31 voix pour) la demande de garantie communale formulée par la S.A. d'H.L.M. HABITAT 62/59 pour un emprunt de 1 265 640.00 Euros destiné à financer les travaux de construction de quinze logements locatifs sociaux rue de Queux Saint Hilaire à HAZEBROUCK, après interventions de Mme Schricke, M. le Maire.

19. – A ACCEPTE A L'UNANIMITE (31 voix pour) la modification des crédits de paiement afférents à l'opération « travaux d'interconnexion des bâtiments communaux en fibre optique ».

20. – A ACCORDE A L'UNANIMITE (31 voix pour) au Centre Communal d'Action Sociale un acompte sur la subvention de fonctionnement 2017 d'un montant de 597 000.00€, dépense imputée à l'article 657362 du Budget Primitif 2017, après interventions de M. Bailleul, M. le Maire.

- 21. - A AUTORISE A LA MAJORITE (30 voix pour et 1 voix contre)** le mandatement des dépenses suivantes de la section d'investissement :
- Imputation : 165, Libellé : Dépôts et Cautionnement, Montant : 1 250.00€,
 - Imputation : 2183, Libellé : Matériel informatique, Montant : 20 000.00€,
- Et l'inscription des sommes correspondantes au Budget Primitif 2017.
- 22. - A AUTORISE A L'UNANIMITE (31 voix pour)**, après avis de la Commission municipale chargée de l'étude des créances irrécouvrables réunie le 7 novembre 2016, le placement d'un montant de 52 606.39€ en créances irrécouvrables pour la commune d'Hazebrouck.
- 23. - A APPROUVE A LA MAJORITE (30 voix pour et 1 voix contre)** les modifications de crédits présentées dans le cadre de la présente décision modificative n°2 pour la commune d'Hazebrouck.
- 24. - A AUTORISE A L'UNANIMITE (31 voix pour)**, après avis de la Commission municipale chargée de l'étude des créances irrécouvrables réunie le 7 novembre 2016, le placement d'un montant de 0.02€ en créances irrécouvrables pour le budget Locations industrielles.
- 25. - A APPROUVE A L'UNANIMITE (24 voix pour et 7 abstentions)** les modifications de crédits présentées dans le cadre de la présente décision modificative n° 1 pour le budget Location Bâtiments Industriels, **après interventions de M. Brahimi, M. le Maire, M. Labitte, M. Gantois et M. Perlein.**
- 26. - A APPROUVE A L'UNANIMITE (31 voix pour)** la convention de partenariat entre la ville d'Hazebrouck et l'Académie de Lille portant sur l'équipement d'écoles en outils numériques.
- 27. - A AUTORISE A L'UNANIMITE (31 voix pour)** le remboursement de la somme de 374,40 euros à Monsieur et Madame Claude CAPELLE MICOLON pour une reprise de concession.
- 28. - A APPROUVE A LA MAJORITE (30 voix pour et 1 voix contre)**, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement réuni le 23 novembre 2016, la convention d'occupation du domaine public signée entre la Ville et la société INFRACOS pour l'établissement et l'exploitation d'installations de communications électroniques au château d'Eau de MORBECQUE.
- 29. - A APPROUVE A LA MAJORITE (30 voix pour et 1 voix contre)**, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement réuni le 23 novembre 2016, la convention d'occupation du domaine public signée entre la Ville et la société FREE MOBILE pour l'établissement et l'exploitation d'installations de communications électroniques au château d'Eau de MORBECQUE.
- 30. - A APPROUVE A LA MAJORITE (30 voix pour et 1 voix contre)**, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement réuni le 23 novembre 2016, l'avenant n° 3 de transfert concernant la convention d'occupation du domaine public signée entre la Ville et la Société Française du Radiotéléphone (SFR) en 1992 pour l'installation d'un relais au le château d'Eau de MORBECQUE.
- 31. - A APPROUVE A L'UNANIMITE (31 voix pour)**, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement réuni le 23 novembre 2016, la convention avec l'Agence de l'Eau : Protection ressource eaux souterraines pour des travaux de remplacement de clôtures

existantes autour des 6 forages et réservoirs de stockage, **après interventions de M. Labitte, M. le Maire, M. Gantois.**

32. – A AUTORISE A L'UNANIMITE (31 voix pour) le placement d'un montant de 41 185.12 € pour le Service Assainissement et d'un montant de 36 509.49 € pour la Régie des Eaux en créances irrécouvrables, après avis de la Commission Communale chargée de l'étude des créances irrécouvrables réunie le 7 novembre 2016 et avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement réuni le 23 novembre 2016.

33. – A APPROUVE A L'UNANIMITE (31 voix pour) les modifications de crédits présentées dans le cadre de la présente décision modificative n°1 pour le Budget Assainissement, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement réuni le 23 novembre 2016.

34. – A APPROUVE A L'UNANIMITE (31 voix pour) les modifications de crédits présentées dans le cadre de la présente décision modificative n°1 pour le Budget Régie des Eaux, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement réuni le 23 novembre 2016.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal, en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2015 (décisions n° 2016/91B à 2016/131).

Les documents suivants ont été transmis aux Membres du Conseil Municipal :

- point 7 : convention Smictom
 - point 11 : plan parcelle cadastrée CA 239
 - point 15 : convention CAF
 - point 16 : convention SA HLM HABITAT 62/59
 - point 26 : convention Académie de Lille
 - point 28 : convention Infracos
 - point 29 : convention Free Mobile
 - point 30 : convention avenant de transfert
 - point 31 : convention Agence de l'Eau
 - Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets concernant l'année 2015 du SMICTOM des Flandres
 - Le rapport d'activités annuel de l'exercice 2015 du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre.
-

Monsieur le Maire a levé la séance à 23h40.

Hazebrouck, le 12 Décembre 2016



**LE MAIRE DE LA VILLE d'HAZEBROUCK,
Bernard DEBAECKER**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Debaecker', written in a cursive style.